

**Affiché  
en Mairie  
le 24.02.95.**

**COMMUNE DE ROLAMPONT  
COMPTE RENDU  
SEANCE DU 23 FEVRIER 1995  
-----**

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUINZE, LE JEUDI 23 FEVRIER A VINGT HEURES ET TRENTE MINUTES, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 14 février 1995, s'est assemblé sous la présidence de Monsieur Guy PERRIN.

**Etaient présents** : M. PERRIN, Maire, MME BRUSCHET, MM. LAPIERRE, DELIENNE (sauf la délibération n°3), Adjoints, MM. BORDEL, DOUCHE, FLORIOT, Maires délégués, MM. NOIROT, DELIN, MARIOT, GRAPINET, VION, GALLISSOT, DEBELLEMANIERE, MME TRINQUESSE, Mlle TORRAILLE, Conseillers municipaux.

**Excusé** : M. ARNOUD, Conseiller municipal, (procuration à Mme Trinquesse.)

**Absent** : MM. WERTZ, Adjoint, MARCHAND, Conseiller municipal.

-----

M. le Maire ouvre la séance à 20 heures et trente cinq minutes.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Mlle TORRAILLE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N°0 Adoption du procès-verbal de la séance du 15 décembre 1994.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°1 Approbation de la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de la Région Langroise.**

Adopté à l'UNANIMITE

**N°2 Subvention exceptionnelle Tinta'mars.**

Adopté par 17 voix POUR et 1 CONTRE.

**N°3 Achat d'un tracteur.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°4 Fixation du prix de la plaquette de pierre.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°5 Fixation du prix de location d'un logement communal à Lannes.**

Adopté à l'UNANIMITE.

**N°6 Tarification de la location de la M.T.L. au bénéfice des comités d'entreprise.**

Adopté à l'Unanimité.

**N°7 Approbation de la mise à disposition du matériel de sonorisation de la M.T.L. au bénéfice des Associations et des particuliers.**

Adopté à l'UNANIMITE.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE LEVE LA SEANCE, LE 23 FEVRIER 1995, A VINGT DEUX HEURES ET VINGT CINQ MINUTES.

LE MAIRE,

GUY PERRIN